

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 63/2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 juillet,

En exercice : 25

De Présents : 20

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; Mme TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. HURET David donne pouvoir à M. BRUN Fernand
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. HERAUD Jean-François
Mme THIERRY Martine donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie

Etaient absents excusés : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FRELIER Laurent ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SUPPRESSION D'UN POSTE DE 18H00 – TEMPS NON COMPLET ET CREATION D'UN POSTE DE 24H00 – TEMPS NON COMPLET D'UN AGENT DU SERVICE LOGISTIQUE

Monsieur le Maire expose que suite au départ d'un agent de restauration scolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent au service logistique.

Ce dernier travaillant 18 heures hebdomadaire, il est proposé de modifier la durée de travail de ce poste dans le cadre de la réorganisation du service.

Cette augmentation du nombre d'heures de travail supérieure à 10 % a nécessité la saisine du Comité Social Territorial qui a émis un avis favorable.

Par conséquent le poste de 18h00 doit être supprimé et remplacé par une création de poste de 24h00.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du CST qui s'est réuni en session plénière le 24 juin 2024,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

DE SUPPRIMER le poste de 18 heures d'un agent au sein du service Logistique.

Article 2 :

DE CREER un poste de 24 heures à compter du 1^{er} août 2024 au sein du service logistique.

Article 2 :

D'INSCRIRE les crédits suffisants au budget de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240704-DEL63_2024-DE

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

VOTÉE A L'UNANIMITÉ :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BRUN FERNAND
Maire de PIGNANS

